

Ce que dit le Groupe Delmonico Dorel:

- La carrière est exploitée depuis fort longtemps.:

Dany Oriol-Baas témoigne:

« Je suis née à St Julien, il y a bientôt 80 ans et je me souviens, petite fille, entendre maman dire : « Tiens, voilà le camion de la carrière qui monte ». Un camion bleu charron passait devant chez nous et nous devions attendre la fin de l'après-midi pour voir cet unique camion redescendre. »

Ainsi, quand on dit que la carrière a toujours existé, on ne parle pas de la même exploitation ! Nous sommes passés d'un camion par jour à environ 150 camions par jour et demain nous serions confrontés à près de 350 camions par jour !

Interview: des citoyens de Saint-Julien-Molin-Molette s'expriment



Sandra GAULIN, Aide soignante au FAM du Pilat à St Julien MM.

Fille, petite fille et arrière petite fille (etc) de Pirailons, j'ai eu la chance de grandir dans ce village, alors si paisible et où il faisait bon vivre. J'en suis partie, il y a 15 ans, après la naissance de mon premier enfant car je ne souhaitais pas l'élever dans une bourgade, sans cesse traversée par d'innombrables camions, et donc, vectrice

d'insécurité et de désagréments multiples.

Puis, les enfants ont grandi et, séduits par une maison, mon mari et moi-même l'avons acquise, en 2011, après nous être assurés, auprès de Monsieur le maire, que la carrière ne s'étendrait plus du côté de Saint-Julien...

C'est pourquoi aujourd'hui, j'espère que l'extension n'aura pas lieu et que nous pourrions bientôt profiter des attraits de notre village, de son marché, de ses commerces, dans le calme et la tranquillité.



Christine ROBIN, Assistante Maternelle à St Julien MM.

Depuis 18 ans que je connais St Julien, j'ai vu la carrière prendre des proportions monstrueuses que jamais je n'aurais imaginées. En 2008, nous nous sommes installés dans la maison de famille de mon mari construite bien avant cette carrière. Je vis, élève mes enfants, participe à la vie associative, consomme et travaille à St Julien. A mon sens, c'est aussi ça, être une force vive du village. Mon activité professionnelle est directement liée au dynamisme du village. Quelle famille voudra

s'installer aux abords d'une telle exploitation industrielle ? Quelle famille voudra habiter un village traversé par des centaines de camions ? Depuis quelques années, il y a moins de demandes pour garder des enfants. Certes, la carrière n'est pas seule responsable de cette situation mais elle empêche tout autre développement profitable pour l'ensemble du village. J'ai peur pour mon avenir professionnel. Mon emploi n'a t-il pas autant de valeur que les autres ?



Odile GATTET et Mirèse GATTET MANSUY, Natives de Saint Julien Molin-Molette.

Propriétaires d'une maison Avenue de Colombier, venant régulièrement pour bénéficier du bon air du Pilat et du calme du village, nous sommes effarées par le passage incessant des camions qui, ne pouvant se croiser, roulent sur le trottoir, effleurant le mur de notre maison !

Nous pensions que la carrière arrêterait comme prévu son activité en 2020. Nous avons appris avec effroi que l'exploitant envisageait de demander une extension pour 30 ans encore ! Cette idée est pour nous impensable ! Que veut-on ? LA MORT DU VILLAGE ?



Joël SEUX, agriculteur à Saint-Julien-Molin-Molette.

Plusieurs confrères retraités m'ont permis, en me louant des propriétés, de reprendre la ferme familiale. J'éleve un troupeau de vingt vaches laitières et je n'arrive plus à étendre mon exploitation. Pourtant j'en aurais besoin et je vois partir quelques prés dans le giron de la carrière... Dans l'état actuel, je tremble, tous les jours, pour mon troupeau lorsque je dois lui faire traverser la route au milieu des camions qui ne respectent pas souvent la limitation de vitesse (40 km/h, alors qu'à Bourg-Argental ou à Maclas elle est de 30 km/h). Pire, si le carrier mène à bien son projet de déviation, c'est la vie même de mon exploitation qui est mise en jeu par la confiscation de nombreuses parcelles.

Notre collectif est ouvert à tous les habitants et riverains de St Julien qui se posent des questions sur l'avenir de leur village, c'est pourquoi nous vous invitons à participer à la prochaine réunion du collectif qui se tiendra dans la salle du conseil municipal de la Mairie

le jeudi 25 juin 2015 à 20 heures

Ce **Pirailon Mag** est financé par des dons.

Pour nous contacter:

Courriel: collectif.hab.sjmm@gmail.com

Compte Facebook: **Collectif d'habitants et de riverains de Saint Julien Molin Molette**



Pirailon Mag

Pour ne pas s'en laisser conter!

NUMÉRO 3 DE JUIN 2015

Non à la carrière au delà de 2020 !

Le bulletin d'informations du collectif d'habitants et riverains de Saint Julien-Molin-Molette



Mai 2015

Dans la Presse le carrier plaide pour « le soutien aux forces vives de la cité ». D'autres disent défendre l'emploi et les entreprises du secteur. Doit-on en déduire que les membres de notre collectif privilégient aveuglément l'environnement et la tranquillité du village et n'ont que faire de l'aspect économique et de l'emploi ?

Nous avons tous également besoin de travailler pour vivre et nous souhaiterions tous d'ailleurs :

Bien vivre et travailler à Saint Julien .

Cependant tout n'est pas compatible avec tout et nos choix doivent être cohérents quand ils donnent une orientation et constituent un projet d'avenir pour notre village.

Pour notre part nous n'avons aucun doute que notre village situé dans un parc régional et riche d'une histoire, d'un patrimoine, d'un environnement de qualité, garde une forte vocation touristique, maintes fois reconnue, pas toujours soutenue : Saint Julien « Art et nature » ? « village d'artisans » ?

Pourtant qui n'a pas croisé dans ses balades, les profits que d'autres belles régions ont su tirer de leurs attraits touristiques : commerces, hébergements et restauration, loisirs, artisanats... Activités toutes **créatrices de forces vives et d'emplois** ; tout en préservant l'environnement et la qualité de vie de ses habitants et valorisant toujours copieusement leur patrimoine.

A cette prospérité s'ajoutent tous les emplois induits ou conservés dans tous les services rendus alors indispensables : Poste, banques, médical, artisans du bâtiment etc.

Permettre l'essor de la carrière : C'est donner **l'exclusivité** à une activité source de nuisance, qui ne rapporte qu'au carrier et qui détruit la valeur d'estime qu'accordera à notre village celui qui projette de le visiter, d'y vivre, d'y passer ses congés, d'y investir etaussi d'y travailler.

Brader son potentiel et léguer à nos enfants : "**Saint Julien la Carrière**" **NON !**

Interrogeons-nous sur les conséquences : Combien de familles au camping demain ? Combien de chambres d'hôte, de locations saisonnières ? Combien d'emplois chez les artisans qui n'ont pas encore quitté le village ?

Les maisons du centre bourg seront-elles valorisées, rénovées par des entreprises locales ? La population sera-t-elle appelée à augmenter ?

Et donc: Le bureau de Poste, les divers services encore disponibles seront ils justifiés ?

Nos commerces seront ils florissants en été?

Les terres agricoles seront-elles préservées ?

Ne serait-ce pas plutôt ces dernières sources **de richesses, de forces vives et d'emplois** que nous devrions tous soutenir ?

PADD

• Projet d'Aménagement et de Développement Durable

« Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable définit les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues par la commune notamment en vue de favoriser le renouvellement urbain et de préserver la qualité architecturale et l'environnement, dans le respect des objectifs et des principes des articles L110 et L121.1. du Code de l'Urbanisme. » *Extrait du PADD consultable sur le site de la mairie de Saint-Julien-Molin-Molette*

Le 25/03/2015 avait lieu une réunion publique d'information et de présentation du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable).

Le PADD est la clef de voûte du dossier du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Il définit les orientations du projet d'urbanisme ou d'aménagement de la commune. La commune a fait appel au groupe d'architectes Atelier du Triangle pour rédiger ce PADD.

Plusieurs points ont retenu notre attention :

Le PADD prévoit de « protéger les espaces agricoles...de ne pas consommer d'espaces agricoles pour l'urbanisation...». A une question posée sur la définition d'urbanisation, l'Atelier du Triangle a répondu qu'il s'agissait de toute construction au sens large: habitat, route...**En l'état actuel du PADD, la construction d'une déviation passant par des terres agricoles n'est donc pas possible.**

La zone d'extension demandée par le carrier devra être inscrite en zone carrière. Si ce n'est pas inscrit, le carrier ne pourra pas s'étendre. C'est le conseil municipal qui décide du zonage des terres (agricoles, bois, carrière...) lors de la mise en place du PLU. Le directeur de l'Atelier du Triangle a dit textuellement : « A ma connaissance, on ne peut pas obliger une collectivité à inscrire dans son PLU quelque chose qu'elle ne veut pas... ». La préfecture ne pourra pas aller à l'encontre de la décision du conseil municipal sauf en déclarant la carrière d'utilité publique ce qui, à sa connaissance, n'est jamais arrivé. **Le conseil municipal est donc seul souverain dans l'autorisation ou non de cette extension.**

Actuellement, le PADD ne comprend pas l'extension de la carrière. Toutefois, si le carrier dépose en mairie son dossier d'extension (le fameux dossier ICPE !!), le PADD pourrait être revu par l'équipe municipale si elle accepte le principe de l'extension. Monsieur le Maire a dit à plusieurs reprises que le conseil municipal ne réfléchirait pas à la demande du carrier tant que le dossier d'extension ne lui serait pas remis.

Les ICPE (Installations Classées Pour l'Environnement), dont fait partie la carrière, sont soumises à une réglementation particulière. Elles doivent déposer une demande d'autorisation d'extension comprenant, entre autres, des études de danger et d'impact pour l'environnement (faune, flore, eau, espaces forestiers et agricoles, voisinage...).

Nous connaissons tous les impacts négatifs sur l'environnement et le voisinage de la carrière (bruit, poussière, pollution, destruction de notre environnement, insécurité routière...) car nous les vivons quotidiennement. Que devrait-il donc avoir dans ce fameux dossier ICPE de si extraordinaire, de si fabuleux pour que le village accepte de subir pour 30 ans encore de telles nuisances ?

Pique-nique collectif géant

Concours de quiche / cake

Organisé par le Collectif d'habitants et de Riverains de St Julien Molin Molette

Dimanche 7 juin 2015 à 12h à Colombier

(suivre les indications dans Colombier)

Possibilité de partir à pied de St Julien à 9h. Rendez-vous place de la Mairie

8km jusqu'au pique-nique et 7 km l'après-midi pour le retour avec points de vue assurés sur la carrière

Prévoir chaussures de randonnée et de l'eau

INFO :
Article sur la carrière
dans
le Réveil
du 20 mai 2015

RAPPEL

• Arrêté préfectoral de janvier 2005

Que stipulait cet arrêté préfectoral concernant la carrière?

L'arrêté préfectoral de janvier 2005 stipule que l'autorisation d'exploiter la carrière sur les communes de St Julien Molin Molette et de Colombier, est accordée à la société Delmonico Dorel pour une durée de 15 ans, remise en état incluse.

C'est-à-dire que la fermeture doit se faire en 2020

Aujourd'hui il faut arrêter d'essayer de nous faire culpabiliser en laissant croire que nous serions responsables de la perte des emplois liée à la fermeture programmée de la carrière.

Le seul responsable de l'emploi, est le carrier lui-même qui au lieu de se défausser sur les autres, doit chercher des solutions de reclassements pour ses salariés.

Aujourd'hui, il lui reste donc cinq années pour trouver ces solutions au sein des multiples entreprises et filiales du groupe.

Petit aperçu sur le groupe Delmonico Dorel:

Delmonico Dorel Carrières	Delmonico Dorel Bétons
 Gravière d'Albon (26)	 Delmonico Dorel Béton Tence
 Carrière de sable de Beausembiant (26)	 Delmonico Dorel Béton Le Cheylard
 Plateforme multimodale de Sablons (38)	 Delmonico Dorel Béton Le Puy-en-Velay
 Gravière de Beauchastel / Etoile (07/26)	DP Granulats Matériaux
 Gravière de Livron (26)	Delmonico Dorel Négoce
 Carrière de sable de Borée (07)	 Gedimat Davézieux (07)
 Gravière d'Anneyron (26)	 Gedimat Saint-Vallier (26)
 Gravière de Lapeyrouse Mornay (26)	 Gedimat Pierrelatte (26)
 Carrière de Kaolin de Larnage (26)	 Gedimat Saint Just d'Ardèche (07)
 Gravière Albon (26)	 Gedimat Saint Paul Trois Châteaux (26)
Delmonico Dorel Transport	MIC Maintenance
Delmonico Dorel Transport fluvial	ALBON PREFA
Delmonico Dorel Maintenance	DELTA MAT

Source : <http://www.delmonico-dorel.com>

Des outils existent pour ce faire dans le code du travail comme la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences. C'est une méthode conçue pour anticiper les besoins en ressources humaines à court et moyen terme.

Elle vise à adapter les emplois, les effectifs et les compétences aux exigences issues de la stratégie des entreprises et des modifications de leur environnement économique, social, juridique. La GPEC est un outil de gestion prospective des ressources humaines qui permet d'accompagner le changement.

Encore faut il en avoir la volonté, et mettre en pratique les valeurs que le groupe Delmonico Dorel met en avant sur son site internet :

« **Le respect de l'Homme et de son territoire.** »